

03 Mar 2023 -16:02

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mars 2023](#)

Dispositions diverses en matière d'économie

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses dispositions en matière d'économie ainsi qu'un projet d'arrêté royal relatif aux visites non sollicitées d'une entreprise au domicile des consommateurs en vue de la fourniture d'électricité et/ou de gaz.

L'avant-projet de loi apporte un certain nombre de modifications à différents livres du Code de droit économique. Il modifie en outre des lois ayant un impact sur l'économie.

Le projet d'arrêté royal vise à prendre des mesures pour protéger les intérêts légitimes des consommateurs contre les pratiques de marketing ou de vente agressives ou trompeuses ayant lieu dans le cadre de visites non sollicitées de l'entreprise au domicile des consommateurs afin de conclure un contrat de fourniture d'énergie (gaz ou électricité). Il instaure un délai d'attente obligatoire de minimum 3 jours avant de pouvoir conclure un contrat de fourniture d'énergie ainsi que la possibilité pour les consommateurs d'indiquer qu'ils ne souhaitent pas être démarchés à leur domicile pendant une durée d'un an. Il prévoit par ailleurs toute une série d'informations précontractuelles et à mentionner dans le contrat de fourniture d'énergie conclu.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d'économie (VIII)

Projet d'arrêté royal relatif aux visites non sollicitées d'une entreprise au domicile des consommateurs en vue de la fourniture d'électricité et/ou de gaz en application de l'article VI.66, § 2, alinéa 1er, du Code de droit économique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be